

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS126/7
20 septembre 1999

(99-3873)

Original: anglais

AUSTRALIE – SUBVENTIONS ACCORDÉES AUX PRODUCTEURS ET EXPORTATEURS DE CUIR POUR AUTOMOBILES

Rapport de situation de l'Australie

La communication ci-après, datée du 17 septembre 1999, adressée par la Mission permanente de l'Australie au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 21:6 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

Conformément au Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends (Mémoire d'accord), y compris l'Appendice 2, l'Australie informe l'Organe de règlement des différends de l'avancement de la mise en œuvre des recommandations et décisions relatives à l'affaire "Australie – Subventions accordées aux producteurs et exportateurs de cuir pour automobiles" (WT/DS126).

Le 14 septembre 1999, la société concernée (Howe and Co Pty Ltd) a remboursé au gouvernement australien la somme de 8,065 millions de dollars australiens, correspondant à la fraction restante des dons incompatibles accordés au titre du contrat de don. Le gouvernement australien a aussi mis fin à toutes les obligations restantes au titre du contrat de don.

Les recommandations et décisions relatives à l'affaire "Australie – Subventions accordées aux producteurs et exportateurs de cuir pour automobiles" (WT/DS126) visant à retirer les mesures dans un délai de 90 jours sont ainsi mises en œuvre.
